



# Anael Finance WS

## Aide à la déclaration de TVA

Version V4R6

Documentation Utilisateurs

---

## **Copyright © 2022 Infor**

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

### **Avertissement important**

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

### **Reconnaissance des marques**

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

### **Informations de publication**

Version : Anael Finance WS

Date de publication : 8 août 2022

Code du document : code\_document (facultatif)

---

---

# Table des matières

<b>À propos de ce manuel .....</b>	<b>5</b>
Public concerné .....	5
Organisation.....	5
Documents liés .....	6
Contacter Infor .....	7
<b>Chapitre 1 Généralités.....</b>	<b>8</b>
<b>Chapitre 2 Paramétrages.....</b>	<b>11</b>
<b>Chapitre 3 Saisie et validation du brouillard.....</b>	<b>15</b>
<b>Chapitre 4 Traitements mensuels de TVA.....</b>	<b>28</b>
<b>Chapitre 5 Lettrage des tiers soumis à TVA sur encaissement .....</b>	<b>48</b>



## À propos de ce manuel

Ce document présente les différentes fonctionnalités relatives à l'aide à la déclaration de TVA sur ANAEL FINANCE WS. Ce traitement permet :

- D'effectuer la préparation de la déclaration de TVA, au régime des débits et des encaissements en éditant les bases et montant de TVA avec constitution de l'OD de TVA à décaisser pour :
  - o La TVA déductible
  - o La TVA collectée
- D'éditer les bases exonérées de TVA à faire figurer dans la déclaration
- De Justifier les soldes de TVA

Ces traitements sont accessibles dans le menu **GERER / TVA**

## Public concerné

Comptables et Utilisateurs d'ANAEL FINANCE WS

## Organisation

Ce tableau décrit les chapitres de ce manuel :

Chapitre	Description

## Pré-requis

La gestion de la TVA au régime des encaissements est verrouillée par clé d'accès et nécessite l'acquisition du module n° 08.

## Documents liés

1.0	11 février 2008	Brigitte Quevedo	Création modèle
1.1	30 oct. 2008	Jérôme Mailley	Mise en forme
1.2	29 janv. 2009	Brigitte Quevedo	Compléments sur la TVA intracommunautaire
1.3	Déc. 2010	Brigitte Quevedo	Lettrage des tiers soumis TVA sur encaissement
2.0	Janvier 2012	Ingrid MARY	Application du nouveau modèle Word
2.1	Janvier 2013	B. Quevedo	Mise à jour V4R4 (Validation brouillard)
2.2	Sept.2013	B. Quevedo	Mise à jour V4R5 (Déduction partielle)
2.3	Sept 2014	B. Quevedo	Mise à jour & Exemples saisie et OD auto
2.4	Nov.2014 Juillet 2015	B. Quevedo	Type de compte 29 si crédit de TVA V4R5 : Bases exonérées selon modalité
2.5	Aout 2016	Claudie ENEZ	V4R6 : Ajout critère de tri sur la centralisation de la TVA.

---

	Novembre 2016	Claudie ENEZ	V4R6 : Traitement des CG de TVA de « Racine Comptes de TVA dûe intracommunautaire » (Paramétrage, déclaration de TVA et Justificatif de solde)
2.6	Mai 2022	Claudie ENEZ	V4R6 : Application du nouveau modèle WORD

---

## Contacteur Infor

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur <https://concierge.infor.com> et créez un cas.

Si nous modifions ce document après la sortie du produit, nous en publierons une nouvelle version sur le portail Infor Support Portal. Pour accéder à la documentation, sélectionnez **Rechercher > Parcourir la documentation**. Nous vous conseillons de consulter régulièrement ce portail afin de prendre connaissance des mises à jour de la documentation.

Pour tout commentaire sur la documentation Infor, vous pouvez envoyer un courrier à l'adresse [documentation@infor.com](mailto:documentation@infor.com).

# Chapitre 1 Généralités

## Objet du document

Ce document a pour but de décrire toutes les opérations à effectuer impactant la déclaration de TVA. Il permet donc de :

- Rappeler le paramétrage
- Rappeler les principes généraux de saisie en matière de TVA
- Décrire la procédure de préparation de déclaration de la TVA
  - au régime des débits
    - déductible et
    - collectée
  - au régime des encaissements
    - déductible et
    - collectée
  - Des bases exonérées
    - par un traitement provisoire ou définitif
- d'expliquer les conséquences du traitement définitif
- d'éditer le détail du justificatif des soldes de TVA

## Rappel fonctionnel

« Déclaration de TVA » : Aide au calcul du montant de la TVA à décaisser. Ce montant correspond à la TVA collectée diminuée de la TVA déductible.

« TVA collectée (ventes) » : celle que la société encaisse du client et qu'elle doit reverser à l'Etat. La TVA collectée figure sur les factures clients.

« TVA déductible (achats) » : celle que la société règle au fournisseur et qu'elle déduit de ce qu'elle doit à l'Etat. La TVA déductible figure sur les factures fournisseurs.

Les **informations de TVA** (base, taux et régime) figurent toujours sur les **factures** alors que le fait générateur du calcul de la TVA à payer à l'Etat est :

- La facture si régime des débits (clients et fournisseurs)
- Le règlement si régime des encaissements (clients et fournisseurs)

### Particularités de la gestion de TVA dans ANAEL :

- La TVA sur débit à déclarer est celle qui figure sur les comptes de TVA déductible ou collectée.
  - La TVA est saisie sur ces comptes lors de l'enregistrement de la facture
- La TVA sur encaissement à déclarer est celle qui figure sur les comptes de TVA à déclarer.
  - Lors de l'enregistrement d'une facture avec de la TVA sur encaissement, la TVA doit être saisie sur un compte de TVA à justifier.
  - Lors de l'enregistrement d'un règlement (paiement/encaissement) lettré avec une facture sur encaissement, le programme génère automatiquement une OD de TVA qui solde le compte de TVA à justifier par le compte de TVA à déclarer (au taux de la facture si le règlement est lettré ou pré lettré avec la facture, sinon au taux par défaut du tiers (pour les fournisseurs) ou de la société (pour les clients))

Il est **très vivement conseillé** d'enregistrer les règlements directement à partir des chaînes d'Anaël (relevés, règlements tiers) ou par la saisie avec lettrage. En effet, en dehors de ces chaînes, le lettrage 'à postériori', manuel ou automatique, peut ne pas aboutir (Cf. § **Erreur ! Source du renvoi introuvable. Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).

- La déclaration s'effectue dans la monnaie société uniquement (quelle que soit la devise des écritures)
- les comptes
  - clients et fournisseurs doivent être auxiliaisés  
Un seul type de tiers par CG (sinon on prendra le 1<sup>er</sup> qu'on trouve pour chercher le libellé du tiers)
  - Les comptes de TVA ne doivent pas être auxiliaisés (lecture de FMHISTORGENE) ni gérés avec de l'analytique (s'ils le sont, l'analytique pourra être générée uniquement si le paramétrage du compte général le permet)
  - Les comptes de TVA à justifier et à déclarer doivent être lettrables et à report 'en détail' des non soldés d'un exercice sur l'autre
- Les factures
  - doivent être saisies dans des journaux de Ventes ou d'Achats, en commençant par la ligne TTC de préférence (important si déclaration des bases exonérées aux encaissements)
  - doivent contenir une seule ligne TTC (si tiers sur encaissement)
- Les règlements doivent être saisis dans des journaux de type Financier
- Les journaux d'OD
  - S'interdire de saisir des écritures impactant la TVA dans les journaux de type OD. En effet, les contrôles en matière de TVA ne peuvent pas être gérés dans ces journaux (sauf OD de transfert de compte à compte décrite ci-dessous).
  - Les OD saisies dans un journal avec OD automatique de TVA doivent comporter uniquement 2 lignes et l'une d'elle au moins doit être lettrée/soldée. Ces OD s'apparentent à des transferts de compte à compte, clients douteux à clients, ...
- la numérotation des pièces dans les journaux de types achats et ventes  
Pour faciliter le lettrage des comptes de TVA à justifier, le n° d'enregistrement devrait être unique par type de journal (s'il y a plusieurs journaux du même type).  
En effet, le lettrage des comptes de TVA à justifier s'effectue sur la zone pré lettrage et celle-ci

est automatiquement alimentée avec le n° d'enregistrement sur les factures (n° de pré-lettrage reconduit ensuite sur l'écriture de règlement correspondant à la facture). La numérotation unique par type de journal évite les doublons de zone pré-lettrage sur les factures.

- Un code taux exonéré (au moins) doit exister pour déclarer la base exonérée
- Le Stat36 des comptes de TVA à justifier est réservé à ANAEL (pour gérer les Reports à nouveau)

## Chapitre 2 Paramétrages

### Codes et taux de TVA

Création des codes taux et des taux avec une date de validité de début.

#### Codes TVA

- Code taux de TVA :
- Contrôle de TVA : Généralement à 'oui'. 'Non' permet de ne pas effectuer les contrôles TVA en saisie ou en intégration des écritures (intéressant pour la TVA en douane,)
- Autoliquidation : si la case est cochée, dans les journaux d'achats, le programme de saisie générera l'OD automatique de TVA sur la pièce (TVA déductible à TVA collectée avec les paramètres des comptes automatiques de type 16,17 et 18)
- Européenne de service : case à cocher (cf. documentation 'DES Déclaration Européenne de Services')

#### Taux de TVA (bouton)

- Date de début de validité du taux
- Taux de TVA
- Récupération partielle (cf. documentation 'Récupération partielle de la TVA').

### Société

Renseignements société et paramètres généraux

#### Société

- TVA sur encaissement : case cochée si la société gère la TVA sur encaissement (contrôle par rapport à la clé de licence)
- Code TVA s/encaissement par défaut : obligatoire si gestion de la TVA sur encaissement, exploité pour les encaissements non rapprochés avec une facture
- Ecart de TVA autorisé sur ligne : montant  
Contrôle ligne sur CG de TVA : base de TVA stockée sur cette ligne X taux de TVA associé au code TVA de la ligne = montant société de la ligne + ou – l'écart de TVA autorisé sur la ligne
- Ecart de TVA autorisé sur pièce : montant  
même contrôle que sur la ligne mais pour l'ensemble des lignes de la pièce
- Code identifiant TVA

### **Classes de comptes**

- racine des comptes de TVA déductible (zone TCPTTVAF dans FPGENERAL)
- racine des comptes de TVA collectée (zone TCPTTVAC dans FPGENERAL)
- racine des comptes de TVA dûe intracommunautaire (zone TCPTTVADI dans FPGENERAL)

### **Paramètres généraux**

- gérer la TVA sur encaissement pour les clients (TVA collectée)
- gérer la TVA sur encaissement pour les fournisseurs (TVA déductible)

Quand la société gère la TVA sur encaissement, elle choisit de le faire sur les fournisseurs et/ou sur les clients.

Il est possible de déroger au régime de TVA sur encaissement (pour saisir de la TVA sur débit client ou fournisseur), en revanche il est impossible de déroger au régime de TVA sur débit (pour saisir de la TVA au régime encaissement si la TVA sur encaissement client ou fournisseur n'est pas cochée).

## **Plan comptable**

### **Comptes généraux**

- Comptes assujettis à TVA : case à cocher sur les comptes de « base HT ».
- Code de TVA : Code par défaut pour les comptes de TVA, les comptes généraux ayant une « racine de comptes de TVA dûe intracommunautaire » et, les comptes assujettis à TVA. (il n'est pas nécessaire de créer un compte par taux. Possibilité de déroger le code taux à la saisie des écritures).
- Nature de TVA : pour les comptes de TVA, et les comptes ayant une « racine des comptes de TVA dûe intracommunautaire » les valeurs possibles sont :
  - 1= Déductible sur immobilisations (sur débit)
  - 2= Déductible s/autres B&S (sur débit)
  - 3= Collectée (sur débit) : valable pour les comptes de TVA collectée sur débit, et pour les comptes ayant une racine de TVA dûe intracommunautaire.
  - 4= TVA à payer (non gérée et non gérable puisque le compte de TVA à payer n'est pas un compte de TVA déductible ni collectée)
  - 5= Autre (non géré)
  - 6= Collectée à justifier (sur encaissement)
  - 7= Collectée à déclarer (sur encaissement)
  - 8= Déductible à justifier (sur encaissement)
  - 9= Déductible à déclarer (sur encaissement)
- Type de TVA : accessible sur les comptes de TVA, les comptes ayant une racine de TVA dûe intracommunautaire et sur les comptes assujettis à TVA, 2 valeurs
  - 1= sur facture
  - 2= sur règlement

- Compte de TVA à déclarer : Obligatoire sur les comptes de TVA à justifier. Permet de définir, pour les régime de TVA sur encaissement, le compte de TVA à déclarer associé au compte de TVA à justifier (utilisé dans la validation du brouillard pour générer les OD automatiques de TVA)

## Tiers

Les tiers **clients**, de catégorie d'auxiliaire « C », sont soumis au régime de TVA de la société. Si la gestion de la TVA sur encaissement pour les clients est cochée dans les paramètres généraux, tous les clients de la société sont par défaut au régime des encaissements.

Le régime de TVA des tiers **fournisseurs**, de catégorie d'auxiliaire « F », dépend du paramétrage des tiers et de la valeur de la case à cocher « TVA sur encaissement » :

- Non cochée = TVA sur facture (ou débit)
- Cochée = TVA sur encaissement (ou règlement)

Dans une facture avec un tiers « TVA sur débit », il est impossible d'enregistrer une TVA sur encaissement (c'est à dire un compte de TVA à justifier ou à déclarer). En revanche, sur des tiers défini avec « TVA sur encaissement », il est possible de déroger pour saisir des factures au régime « débit ».

## Guides de saisie (ligne)

Les zones de TVA sont ouvertes en fonction du paramétrage des comptes, indépendamment des guides de saisie.

## Les journaux

Les journaux à utiliser en matière de TVA sont :

- les journaux permettant d'enregistrer des **factures**
  - Achat
  - Vente
- Les journaux permettant d'enregistrer des **règlements**
  - financier
- Les journaux permettant d'enregistrer des OD de transfert de comptes de tiers
  - Type de journal OD avec paramètre 'OD avec écriture auto de TVA' coché

## Les comptes automatiques

Les différents types de comptes automatiques qui doivent être renseignés sont les suivants :

**Type 15** « Compte de TVA de contrepartie » : il correspond au compte de TVA à décaisser ou équivalent. Ce type de compte est obligatoire.

**Type 29** « CG contrepartie déclaration TVA (Crédit de TVA) » : ce type est facultatif. Si le type 29 est renseigné, et si la préparation de TVA fait ressortir un crédit de TVA, alors l'OD de TVA est générée avec ce CG et non plus celui du type de compte 15.

Pour exploiter l'autoliquidation (dont TVA intracommunautaire), les types suivants doivent être paramétrés :

**Type 16** « TVA déductible (Autoliquidation) » : Seuls les comptes de TVA ayant une « racine de compte de TVA déductible », peuvent être sélectionnés. La nature de TVA du compte général doit être « 2 » (déductible sur autres biens et services sur débit) ou « 8 » (Déductible à justifier sur encaissement), et de type de TVA « sur facture (débit) » ou « sur règlement ».

**Type 17** « TVA collectée (Autoliquidation) » : Seuls les comptes de TVA ayant une « racine de compte de TVA collectée », ou les comptes généraux ayant une « racine de compte de TVA dûe intracommunautaire » peuvent être sélectionnés. La nature de TVA du compte général doit être « 3 » (Collectée sur débit) ou 6 (collectée à justifier), et de type de TVA « sur facture (débit) » ou « sur règlement ».

**Type 18** « TVA déductible sur immobilisations (Autoliquidation) » : Seuls les comptes de TVA ayant une « racine de compte de TVA déductible », peuvent être sélectionnés. La nature de TVA du compte général doit être « 1 » (déductible sur immobilisations sur débit), et de type de TVA « sur facture (débit) » ou « sur règlement ».

## Les numéros de traitement

Table mise à jour automatiquement par le programme de déclaration de TVA.

Lors des traitements définitifs de déclaration, les écritures seront marquées dans la zone 'référence affectation 2' par un code fixe sur 3 caractères + un numéro incrémenté automatiquement :

- 'TVX'+Numéro pour le type de traitement '9' = déclaration des bases exonérées de TVA
- 'TVD'+Numéro pour le type de traitement 'D' = déclaration de TVA sur Débits
- 'TVE'+Numéro pour le type de traitement 'E' = déclaration de TVA sur Encaissements

## Date de déclaration de TVA

Table mise à jour automatiquement par le programme de déclaration de TVA.

Cette table contient la date (et la période si renseignée) de la déclaration définitive de façon à ne pas pouvoir lancer une déclaration inférieure à cette date/période.

## Chapitre 3 Saisie et validation du brouillard

### Les factures

Les factures doivent être saisies dans des journaux d'achats ou de ventes. Une pièce contenant un compte de TVA au régime 'encaissement' doit contenir une ligne TTC/tiers unique

Selon que la TVA est au régime des débits ou au régime des encaissements, le principe de saisie des factures est différent :

- Sur débit : Le compte de TVA est un compte de TVA déductible ou collectée sur débit, saisie des lignes :
  - TTC (le régime alimenté par défaut sur cette ligne ne figure qu'à titre indicatif, il n'est pas contrôlé)
  - HT avec taux et régime (régime alimenté par défaut avec régime du tiers pour les fournisseurs ou régime de la société pour les clients, si 'encaissement' le modifier par 'débit')
  - TVA déductible ou collectée avec taux - la ligne supporte la base, le taux et le régime (régime alimenté d'après le compte général)
- Sur encaissement : le compte de TVA est un compte de TVA à justifier déductible ou collectée saisie des lignes :
  - TTC (le régime alimenté par défaut sur cette ligne ne figure qu'à titre indicatif, il n'est pas contrôlé)
  - HT avec taux et régime (régime alimenté par défaut avec régime du tiers pour les fournisseurs ou régime de la société pour les clients, doit être 'encaissement')
  - TVA à justifier déductible ou collectée avec taux la ligne supporte la base, le taux et le régime (régime alimenté d'après le compte général)

Il est vivement conseillé de saisir dans cet ordre pour que l'alimentation des bases se fasse correctement sur la ligne de TVA. (Sinon, si TTC, TVA et HT, la base TVA de la ligne TVA sera recalculée d'après le taux).

Les zones code de TVA et modalité de TVA sont alimentées automatiquement sur les lignes HT et TVA avec possibilité de déroger. La modalité est mise à jour sur la ligne TTC dès qu'il existe un compte de TVA dans la pièce.

Attention, le programme contrôle les bases et montant de TVA par taux et par régime, mettre les mêmes sur toutes les lignes si dérogation à la saisie.

**L'autoliquidation de TVA** est gérée selon les principes suivants :

- Saisie TTC fournisseur
- Saisie HT avec code taux de TVA à autoliquidation (autoliquidation cochée et taux renseigné 20,00 % par exemple dans le code taux)

Si la pièce comptable comporte un code TVA de type Autoliquidation, la saisie des écritures interdit les lignes avec un compte de TVA, ou un compte général ayant une « racine de compte de TVA dûe intracommunautaire ».

Lors de la saisie d'une pièce comptable, il est interdit de panacher des lignes ayant un code TVA de type autoliquidation, avec des lignes comportant un code TVA national.

A la validation de cette pièce, le programme de validation du brouillard génère automatiquement, l'OD de TVA déductible à TVA collectée selon le paramétrage des comptes automatiques de type 16,17 et 18.

La déduction partielle de TVA ne modifie pas les règles de saisie, c'est le programme de validation du brouillard qui réintègre la TVA non déductible dans le montant HT. (Cf. documentation TVA\_DeductionPartielle).

## Les règlements

Les règlements doivent être enregistrés dans des journaux financiers. Quand une pièce de 'règlement' contient un ou des tiers soumis à TVA sur encaissement (déductible ou collectée), une OD automatique est générée à la validation du brouillard. Cette OD incrémente le compte de TVA à déclarer et décrémenté le compte de TVA à justifier (celui qui figure dans la facture).

### OD automatique de TVA

Lorsqu'un règlement est enregistré sur un tiers paramétré avec de la TVA sur encaissement (client ou Frs), le programme de validation du brouillard génère l'OD automatique de TVA à justifier à TVA à déclarer. Chaque OD auto de TVA (2 lignes) est générée en rupture sur 'lettrage/tiers' dans la même pièce que celle où les règlements sont enregistrés. Le montant de TVA sera pris

- Soit intégralement si la facture est soldée (base de TVA du CG de TVA à justifier des pièces lettrées/soldées ensemble)
- Soit au prorata si la facture est lettré (prorata sur la base de TVA du CG de TVA à justifier de la facture). *L'intégralité sera effectuée dans la pièce qui contiendra le solde du règlement.*
- Soit recalculé avec le taux par défaut de la société en cas de règlement non rapproché d'une facture (base de TVA calculée pour l'OD).

En cas de lettrage ou pré-lettrage du tiers, la même référence lettrage est mise à jour sur toutes les lignes de la pièce lettrée de façon à pouvoir lettrer régulièrement les comptes de TVA à justifier. Pour cela, lancer le lettrage automatique des comptes généraux sur la référence lettrage.

**Important** : La facture doit être saisie avant le règlement et le règlement doit être lettré ou pré lettré avec la facture lors de la saisie pour que l'OD auto de TVA soit juste. Les écritures de règlement découlant des chaînes d'Anael (relevés, règlements tiers) sont correctement formatées pour la génération de l'OD auto de TVA.

En cas de lettrage postérieur à la saisie, une écriture de règlement est générée (+ 1,-1 sur un journal de type règlement contenu dans le paquet de lettrage) afin de générer une OD de TVA pour un ajustement correct des compte de TVA à la validation du brouillard.

## Les OD avec paramètre « génération OD auto de TVA »

Pour qu'une OD soit prise en compte pour la TVA, il faut qu'elle réponde aux critères suivants :

- le paramètre 'OD auto de TVA' doit être coché et
- la pièce ne doit contenir que 2 lignes dont une au moins soldée

Alors l'OD automatique reprendra

- les bases et taux de la ligne de contrepartie de la ligne soldée si l'autre ligne n'est pas soldée, alors les bases et taux seront les mêmes que ceux de la ligne précédente (et non pas un taux par défaut comme pour les acomptes).

## Validation du brouillard

Le programme de validation du brouillard génère l'OD automatique de TVA qui solde le compte de TVA à justifier par le compte de TVA à déclarer.

Dans les journaux de type financier, à partir de chaque ligne tiers soumis à TVA sur encaissement (régime encaissement de la société pour les clients – régime encaissement du tiers pour les fournisseurs) de FMBROUILLARD, le programme cherche, par code lettrage, les pièces ayant le même code lettrage pour récupérer et sommer toutes les lignes de TVA à justifier. Si la ligne de règlement tiers lettre plusieurs factures du tiers, les lignes TVA à justifier de toutes les factures sont prises en compte dans l'OD.

Sur le tiers, la recherche des lignes de contrepartie du lettrage pour récupérer les factures est effectuée

- par société/Lettrage/Etablissement/Compte/auxiliaire/tiers/ si la société impose le "lettrage équilibré par établissement" (paramètres généraux)
- par société/Lettrage/Compte/auxiliaire/tiers/ si la société n'impose pas le lettrage équilibré par établissement

**Remarque importante** : Paramétrer toutes les chaînes et traitements d'Anael pour faire en sorte qu'une pièce comptable (TNUMINT) de règlement ne contienne **qu'une seule écriture par tiers pour un même code lettrage**, sinon, à chaque ligne, le programme traitera toutes les contreparties et une OD de TVA prorataée sera générée autant de fois qu'il y a de lignes de règlement.

Règle à appliquer = Une ligne de règlement cumulée par société/compte/auxiliaire/tiers/lettrage ou société/Etab/compte/auxiliaire/tiers/lettrage selon que la société est paramétrée avec ou sans lettrage équilibré par établissement

Exemple des règlements automatiques tiers : dans les règles de comptabilisation du détail banque, ne pas cocher la case "ligne tiers-comptabilisation en détail". Si cette case est

- Non cochée : même si le règlement concerne 5 factures, le programme générera une ligne (ou deux lignes si règlement avec escompte) et la validation du brouillard générera 1 ou 2 OD automatiques de TVA.
- Cochée : si le règlement (sans escompte) concerne 5 factures, le programme va générer 5 lignes de tiers dans la pièce et la validation du brouillard va générer 5 OD auto de TVA.

Le programme de validation du brouillard génère aussi la réintégration de TVA non déductible dans la base HT. (Cf. documentation TVA\_DeductionPartielle).

## Situation des comptes

Avec ce principe d'OD auto de TVA, les montants de TVA à déclarer sont connus et enregistrés dans les comptes avant la déclaration.

Le traitement de déclaration extrait les enregistrements (non soldés) :

- Pour la TVA au régime des débits des comptes de TVA déductible et collectée (en fonction des dates de comptabilisation et/ou date d'écriture)
- Pour la TVA au régime des encaissements des comptes de TVA à déclarer déductible et collectée (en fonction des dates d'échéance)

Le lettrage automatique des comptes des comptes de TVA à justifier doit être fait régulièrement à partir de la **référence lettrage**.

## Quelques exemples

### Saisie avec erreurs

Les 2 messages d'erreur rencontrés le plus couramment en saisie sont les suivants :

- **Message n° 25726** : Comparaison des montants de TVA
  - par taux et régime des lignes de TVA présentes dans la pièce,
    - récupération du montant saisi sur la ligne de TVA
    - calcul du montant théorique par application du taux sur les bases assujetties correspondantes (même taux et même régime) présentes dans la pièce
    - calcul de l'écart de TVA
- **Message n° 25725** : comparaison des bases de TVA,
  - par taux et régime,
    - récupération de la base assujettie (saisie sur les CG HT) et
    - récupération de la base théorique (alimentée sur la ligne TVA)

### CG de TVA erroné

CG de TTC et HT sur encaissement alors que le CG de TVA est sur facture

The screenshot shows the 'Fiche de saisie des écritures' (Journal Entry Form) in the Infor FMS Anael Finance software. The form is for a debit entry with a credit of 200.00. The VAT rate is set to 19.6%. Two error messages are displayed in the background:

**Message 25726: Montants de TVA incorrects !**  
 Société : CLCS  
 Code TVA : N  
 Date de validité du taux : 01/01/2014  
 Régime : D  
 Total montant comptes assujettis : 0  
 Total TVA : 200,000  
 Ecart : -200  
 Ecart autorisé sur la pièce : 0,100

**Message 25725: Bases de TVA incorrectes !**  
 Société : CLCS  
 Code TVA : N  
 Date de validité du taux : 01/01/2014  
 Régime : D  
 Total comptes assujettis : 0  
 Total des bases TVA : 1000,000

The VAT entry form shows the following data:

N° Doc	N° Lign	Compte génér	Auxili	Tiers	Référence document	Libellé	Débit	Crédit	TVA	Moye	Date échéance	Etablissement
201409241123490000	1	401110	F	FTVAIE	F145/78	CMP té FTVAIE	0,00	1 200,00		VT	30/09/2014	0001
201409241123490000	2	601100			F145/78	Achats de marcha	1 000,00	0,00	N			0001
201409241123490000	3	445610			F145/78	TVA DED fre 19,6	200,00	0,00	N			0001

**Message n° 25726** : Comparaison des montants de TVA

- par taux **N** et régime **D** de la ligne **445610**
  - récupération du montant saisi sur la ligne de TVA : **200**

- calcul du montant théorique = **0** (par application du taux **N** sur les bases assujetties correspondantes **aucune = 0** présentes dans la pièce
- calcul de l'écart de TVA **200**

**Message n° 25725** : comparaison des bases de TVA,

- par taux **N** et régime **D**,
  - récupération de la base assujettie (saisie sur les CG HT) **aucune=0** et
  - récupération de la base théorique (alimentée sur la ligne TVA) = **1000**

Fiche de saisie des écritures/Mise à jour de la TVA et HT

N° Interne	Numéro ligne dans la pièce	Compte général	Code TVA	Régime	Sens	Montant	Base de TVA
20140924112349	3	445610	N	N	1	200,000	1000,000

Aucune modification possible dans cet écran

## Erreur montant sur CG TVA

1 – si ordre de saisie est : TTC, HT TVA

Fiche de saisie des écritures

Entête

Compte général: 445622 TVA DED à JUST 19.6%

Auxiliaire:

Tiers:

Libellé de l'écriture: TVA DED fre 19.6

Montant débit: 160,00 Montant crédit:

Montant débit (devis): 160,000 Montant crédit (devis):

Moyen de paiement:

Code de TVA: N Taux normal Régime de TVA: Encasement

Date échéance:

Message d'erreur: Infor FMS Anael Finance. Le montant et la base TVA sont incohérents ! Société: CLCS, Montant de TVA: 160,00, Base de TVA: 1000, Ecart autorisé: -0,000. Identifiant du message: 25724.

N° Doc	N° Lig	Compte génér	Auxili	Tiers	Référence document	Libellé	Débit	Crédit	TVA	Moye	Date échéance
201409241123490000	3	445610			F145/78	TVA DED fre 19.6	160,00	0,00	N		
201409241123490000	2	601100			F145/78	Achats de marcha	1 000,00	0,00	N		
201409241123490000	1	401110	F	FTVA1E	F145/78	CMP té FTVA1E	0,00	1 200,00		VT	30/09/2014

Erreur sur le montant alimenté dans la base de TVA : impossible de valider la ligne

Tous les CG sont sur encasement, et le programme a alimenté une base de 1000 sur la ligne de TVA (puisque saisie en dernier) alors que le montant de TVA saisi correspond à une TVA calculée de 800 soit 160/taux N.

## 2- Si ordre de saisie est : TTC, TVA, HT

Fiche de saisie des écritures

Entête    Détail

Compte général  
Auxiliaire  
Tiers  
Libellé de l'écriture : ACHATS MATIERES  
Montant débit    Montant crédit  
Montant débit (devis)    Montant crédit (devis)  
Moyen de paiement  
Code de TVA    Régime de TVA    Encaissement  
Date échéance

N° Doc	N	Compte	Aux	Tiers	Référence doc	Libellé	Débit	Crédit	TV
201409241123490000	2	445622			F145/78	TVA DED à JUST	160,00	0,00	N
201409241123490000	3	601000			F145/78	ACHATS MATIE	1 000,00	0,00	N
201409241123490000	1	401110	F	FTVA1E	F145/78	CMP 14 FTVA1E	0,00	1 200,00	

**Montants de TVA incorrects !**

Société : CLCS  
Code TVA : N  
Date de validité du taux : 01/01/2014  
Régime : E  
Total montant comptes assujettis : 200,000000  
Total TVA : 160,000  
Ecart autorisé sur la pièce : 0,100

Identifiant du message : 25726

---

**Bases de TVA incorrectes !**

Société : CLCS  
Code TVA : N  
Date de validité du taux : 01/01/2014  
Régime : E  
Total comptes assujettis : 1000,000  
Total des bases TVA : 800,000

Identifiant du message : 25725

---

**La pièce n'est pas équilibrée par établissement.**

Société : CLCS  
Numéro interne : 201409241123490000  
Etablissement : 0001  
Devis : EUR  
Montant crédit devise : 1200,000  
Montant débit devise : 1160,000

Identifiant du message : 25731

OK

La ligne de TVA a été validée mais un message d'erreur de base est envoyé à la validation de la pièce ; clic sur OK pour arriver à l'écran suivant

Fiche de saisie des écritures/Mise à jour de la TVA et HT

Ecritures

N° Interne	Numéro ligne dans la pièce	Compte général	Code TVA	Régime	Sens	Montant	Base de TVA
20140924112349	2	445622	N	O	1	160,000	800,000
20140924112349	3	601000	N	O	1	1000,000	0,000

Rien à corriger dans cet écran, clic sur la croix pour revenir sur la pièce



Ecritures									
	N° Interne	Numéro ligne dans la pièce	Compte général	Code TVA	Régime	Sens	Montant	Base de TVA	
1	20140924121724	3	601000	N	O	1	999,990	0,000	
2	20140924121724	4	445622	N	O	1	200,010	1000,000	

Modification de la base pour la mettre à l'identique de ce qui est dans la pièce

Ecritures									
	N° Interne	Numéro ligne dans la pièce	Compte général	Code TVA	Régime	Sens	Montant	Base de TVA	
1	20140924121724	3	601000	N	O	1	999,990	0,000	
2	20140924121724	4	445622	N	O	1	200,010	999,99	

Cliquer sur "enregistrer" pour revenir à la pièce et la valider

Fiche de saisie des écritures

Entête    Détail

Compte général: 601000 ACHATS MATIERES

Auxiliaire: [ ]

Tiers: [ ]

Libellé de l'écriture: ACHATS MATIERES

Montant débit: 999,99    Montant crédit: [ ]

Montant débit (devise): 999,990    Montant crédit (devise): [ ]

Moyen de paiement: [ ]

Code de TVA: N    Régime de TVA: Encaissement

Date échéance: [ ]

Devise: [ ]    Coeur: [ ]

Info: Infor FMS Anael Finance  
La pièce comptable a été enregistrée avec le numéro de document suivant : 14000289.  
Identifiant du message : 25803

	N° Doc	N	Compte	Auxili	Tiers	Référence doc	Libellé	Débit	Crédit	TV	Moye	Date échéance	Etablissem
1	201409241217240000	1	401110	F	FTVA1E	F78/154	CMP té FTVA1E	0,00	1 200,00		VT	30/09/2014	0001
2	201409241217240000	3	601000			F78/154	ACHATS MATIE	999,99	0,00	N			0001
3	201409241217240000	4	445622			F78/154	TVA DED à JUST	200,01	0,00	N			0001

## Montant de l'écart non autorisé

Saisie d'une facture avec un écart de base supérieur à l'écart pièce autorisée dans la société (autorisation 0,10 ; écart constaté 1,2)

The screenshot shows the 'Fiche de saisie des écritures' (Entry Entry Sheet) window. It contains several input fields for account details and VAT information. Two error messages are displayed in the background:

- Montants de TVA incorrects !** (Incorrect VAT amounts!)
  - Société : CLCS
  - Code TVA : N
  - Date de validité du taux : 01/01/2014
  - Régime : E
  - Total montant comptes assujettis : 199,800000
  - Total TVA : 201,000
  - Ecart : -1,2
  - Ecart autorisé sur la pièce : 0,100
- Bases de TVA incorrectes !** (Incorrect VAT bases!)
  - Société : CLCS
  - Code TVA : N
  - Date de validité du taux : 01/01/2014
  - Code/taux déduction partiel : -6
  - Régime : E
  - Total comptes assujettis : 999,000
  - Total des bases TVA : 1005,000

Below the form is a table with columns: N° Doc, N, Compte, Aux Δ, Tiers, Référence doc, Libellé, Débit, Crédit, TV, Moye, Date échéance, Etablissement, Pré-l.

N° Doc	N	Compte	Aux Δ	Tiers	Référence doc	Libellé	Débit	Crédit	TV	Moye	Date échéance	Etablissement	Pré-l
201409241217240000	2	445622			F78/154	TVA DED à JUST	201,00	0,00	N			0001	
201409241217240000	3	601000			F78/154	ACHATS MATIE	999,00	0,00	N			0001	
201409241217240000	1	401110	F	FTVA1E	F78/154	CMP té FTVA1E	0,00	1 200,00	VT		30/09/2014	0001	

Clic sur ok

The screenshot shows the 'Ecritures' (Entries) table with the following data:

N° Interne	Numéro ligne dans la pièce	Compte général	Code TVA	Régime	Sens	Montant	Base de TVA
20140924121724	2	445622	N	O	1	201,000	1005,000
20140924121724	3	601000	N	O	1	999,000	0,000

Inutile de modifier les bases dans cet écran, en effet, si l'écart n'est pas autorisé, il sera impossible de valider la pièce.

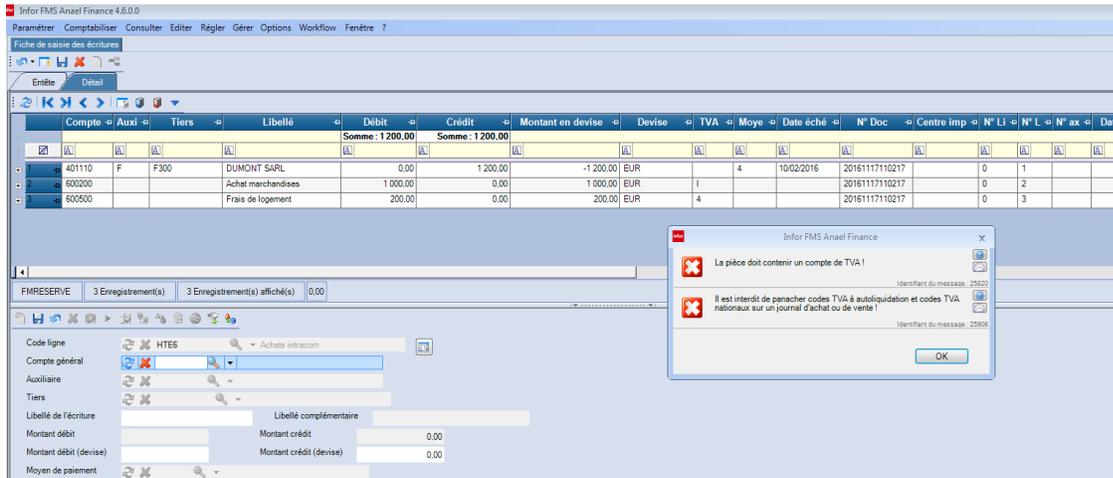
## Pièce comptable avec autoliquidation – Compte de TVA interdit

Si une des lignes de la pièce comptable comporte un code TVA de type Autoliquidation, les comptes de TVA (ou comptes généraux ayant une racine de comptes de TVA dûe intracommunautaire) sont interdits en saisie de écritures.

The screenshot shows the Infor FMS Anael Finance interface. At the top, there is a menu bar with options like 'Paramétrer', 'Comptabiliser', 'Consulter', 'Editer', 'Régler', 'Gérer', 'Options', 'Workflow', and 'Fenêtre'. Below the menu is a toolbar with icons for file operations. The main window displays a journal entry table with columns: Compte, Aux, Tiers, Libellé, Débit, Crédit, Montant en devise, Devise, TVA, Moye, Date échéé, N° Doc, Centre imp, N° LI, and N. The table contains two lines: Line 1 with account 401110, amount 0.00 debit, and 1 200.00 credit; Line 2 with account 600200, amount 1 000.00 debit, and 0.00 credit. A dialog box is open in the center, displaying an error message: 'Saisie d'une pièce TVA à autoliquidation, il ne doit pas y avoir de ligne de TVA dans la pièce.' The dialog also shows 'Société : C-EP01', 'Code TVA : I', and 'Date de pièce : 01/01/2016'. An 'OK' button is at the bottom of the dialog. Below the table, there is a section for 'FMRESERVE' with '2 Enregistrement(s)' and a total of '-200,00'. On the left side, there is a detailed view of the selected line, showing fields for 'Code ligne', 'Compte général', 'Auxiliaire', 'Tiers', 'Libellé de l'écriture', 'Montant débit', 'Montant débit (devise)', 'Moyen de paiement', 'Code de TVA', 'Date échéance', 'Flux', 'Devise', 'Bon à payer', and 'Centre sur ligne tiers'. The 'Code de TVA' field is set to 'Autoliquid 20 fact' and the 'Régime de TVA' is set to 'Débit'.

## Pièce comptable avec autoliquidation – Panachage interdit entre code TVA autoliquidation et code TVA national.

Si en saisie des écritures, si une des lignes de la pièce comporte un code TVA de type Autoliquidation, alors le panachage est interdit entre les lignes ayant un code TVA autoliquidation (code TVA « I » dans notre exemple), et les lignes ayant un code TVA national (code TVA « 4 » dans notre exemple).



## OD automatique de TVA

Exemple d'OD automatiques générées par le brouillard (lignes grisées)

Pièces	Jal	N° Enrg	CG CtrePart	CG tiers	HT	TVA S/fact	TVA A justif.		TVA A décl.	
							Mnt	TLETTRAGE	Mnt	TLETTRAGE
<b>Facture D</b>	VEN	00000001		120	-100	-20				
<b>ChèqueD</b>	BQE	00000012	120	120-						
<b>Facture E</b>	VEN	00000002		240	-199	-41	00000002			
<b>Chèque E</b>	BQE	00000013	240	240-						
<b>Chèque E</b>	BQE	00000013				41	00000002	-41	xxxxxxx	
<b>Facture X</b>	V01*	00000801		120	-100	-20		00000801*		
<b>Facture Y</b>	V02*	00000801		240	-200	-40	00000801*			
<b>Chèque Z</b>	BQE	00000014	240	240-						
<b>Chèque Z</b>	BQE	00000014				40	00000801*	-40	xxxxxxx	
<b>AcompteA</b>	BQE	00000015	96	96-						
<b>AcompteA</b>						16	00000015	16	xxxxxxx	

\*la numérotation des journaux V01 et V02 provoquant un même n° d'enregistrement sur 2 pièces différentes est déconseillée car elle perturbe le lettrage des comptes de TVA à justifier

Lettrage automatique des comptes de TVA à justifier sur référence lettrage :

- possible sur TLETTRAGE 00000002
- impossible sur TLETTRAGE 00000801, il faudra attendre le règlement avec lettrage de la facture X pour lettrer automatiquement sur cette référence

*En saisie, le n° de pré lettrage (TLETTRAGE) ou référence lettrage est alimentée avec :*

- *le n° d'enregistrement TDOCU (si saisie simple, sans lettrage)*
- *Si lettrage, le TLETTRAGE est alimenté*
  - o *avec celui de la facture d'origine si 1 règlement pour 1 facture ou*
  - o *avec celui du règlement si plusieurs factures et 1 règlement et la zone est mise à jour sur les écritures d'origine (sur les factures).*

## Chapitre 4 Traitements mensuels de TVA

Toutes les options prévoient un traitement 'batch' ou 'interactif'. Il est préférable de lancer les traitements en batch, ceci permet de conserver facilement les éditions qui en résulte et de pouvoir disposer de l'écran pendant le traitement.

### Préparation de l'aide à la déclaration de TVA

#### Paramètres

Ils se présentent comme suit :

The screenshot shows the 'Préparation de la déclaration TVA' window in the Infor FMS Anael Finance 4.6.0.0 application. The window title is 'Préparation de la déclaration TVA' and it has a menu bar with 'Paramétriser', 'Comptabiliser', 'Consulter', 'Editer', 'Régler', 'Gérer', 'Options', 'Workflow', and 'Fenêtre ?'. Below the menu bar is a sub-menu 'Critères de sélection'. The main area contains several fields and checkboxes:

- Dernière déclaration:** 28/02/2015
- Société:** CEZ50 (CEZ INFOR CEZ50)
- Etablissement:** (Empty)
- Périmètre:** (Empty)
- Date d'arrêté:** 31/03/2015
- Période:** 201503 (MARS)
- Tri édition de la déclaration:** Compte/ Code Taux de TVA
- Tri édition de la centralisation de la déclaration:** Compte/ Code Taux de TVA
- Date comptabilisation:** 31/03/2015
- Journal de comptabilisation:** TVA (DECLARATION DE TVA)

Checkboxes and options:

- Tva sur encaissements
- Tva sur débits
- Rupture par établissement
- Edition définitive
- Traitement Batch

Buttons: Modifier, Traitement

**Dernière déclaration :**

Cette information est affichée pour information. Elle est mise à jour automatiquement par le programme lors de la déclaration définitive.

**Société**

Le code de la société courante est pré-chargé. Zone non modifiable.

**Etablissement ou Périmètre :**

Cette zone est démasquée si la société gère les établissements. Elle est facultative pour la déclaration provisoire et interdite quand la déclaration est définitive. Si la valeur est renseignée, elle doit exister dans la table des établissements. Si la zone « Etablissement » est renseignée, alors la zone « Périmètre » est grisée et non renseignée.

**Périmètre :**

Cette zone est démasquée si la société gère les établissements. Elle est facultative pour la déclaration provisoire et interdite quand la déclaration est définitive. Si la valeur est renseignée, elle doit exister dans la table des périmètres. Si la zone « Périmètre » est renseignée, alors la zone « Etablissement » est grisée et non renseignée

Si les deux zones « Etablissement » et « Périmètre » ne sont pas renseignées, alors le traitement est lancé au niveau société.

**Date d'arrêté**

C'est la date de déclaration de TVA. Il s'agit de la date de document (et non de la date comptable) sous la forme JJ/MM/AAAA. Zone obligatoire.

Doit être supérieure ou égale à la date de dernière déclaration

Les écritures seront extraites, sur les exercices ouverts, si leur date de document (DATECR) est inférieure ou égale à cette date.

**Période d'arrêté**

Zone facultative. Les écritures dont la date de document (DATECR) est inférieure ou égale à la date d'arrêté et dont la période est inférieure ou égale à la période d'arrêté sont prises en compte.

**TVA sur Encaissements**

Zone déclarée en case à cocher. Si la société gère la TVA sur encaissement, et si la déclaration de TVA est lancée en définitif, alors cette case doit être cochée obligatoirement.

Au moins une des deux zones sur « TVA sur Débits » ou « TVA sur encaissement » doit être cochée si le traitement est provisoire.

**TVA sur Débits**

Zone déclarée en case à cocher. Si la déclaration est lancée en définitif, alors cette case doit être cochée obligatoirement.

Au moins une des deux zones sur « TVA sur Débits » ou « TVA sur encaissement » doit être cochée si le traitement est provisoire.

#### **Tri édition de la déclaration de TVA**

Cette zone est déclarée en combo-box. Ces critères de tris concernent l'édition détaillée de la déclaration de TVA. Les valeurs possibles sont les suivantes :

- Compte / code taux de TVA
- Code taux de TVA / compte de TVA

#### **Tri édition de la centralisation de TVA**

Cette zone est déclarée en combo-box. Ces critères de tris concernent la centralisation de la déclaration de TVA. Les valeurs possibles sont les suivantes :

- Compte de TVA / code taux de TVA
- Code taux de TVA / compte

#### **Rupture par établissement :**

Cette zone est déclarée en case à cocher. Elle est démasquée si la société gère les établissements. Cette zone est facultative sauf si le paramètre « lettrage équilibré par établissement » est activé dans la société.

Si la rupture par établissement est cochée, l'aide à la déclaration de TVA est effectuée par établissement. L'édition est triée par établissement avec un saut de page par établissement. Le code et le libellé édités dans les zones « Etablissement » correspondent au « code et libellé de chaque établissement » (tous les établissements ou ceux associés au périmètre)

Si la rupture par établissement n'est pas cochée, alors l'édition de l'aide à la déclaration de TVA est effectuée sur l'établissement principal (établissement édité dans l'entête). Les écritures de tous les établissements sélectionnés (établissement ou périmètre) sont extraites et la TVA est éditée et comptabilisée sur l'établissement principal.

#### **Edition définitive**

Cette zone est déclarée en case à cocher.

- Si cette zone n'est pas cochée, alors l'aide à la déclaration de TVA est lancée en provisoire.
- Si cette zone est cochée, alors l'aide à la déclaration de TVA est lancée en définitif. Dans ce cas, le code établissement et le code périmètre doivent être à blanc. La déclaration de TVA lancée en définitif est toujours effectuée au niveau société.

#### **Date de comptabilisation**

Cette zone est déclarée en format date (JJ/MM/AAAA). Cette zone devient obligatoire si l'édition est lancée en définitif. Elle doit être supérieure ou égale à la date de déclaration (date d'arrêt). C'est la date comptable de l'OD de TVA à payer, la date de document étant la date d'arrêt.

### Code journal de comptabilisation

Cette zone devient obligatoire si l'édition est lancée en définitif. Le journal doit être de type OD sans OD de TVA, et doit exister dans la table des journaux de la société.

## Traitement de la préparation de déclaration de TVA

La préparation (provisoire ou définitive) permet d'obtenir les éditions suivantes :

- un rappel de sélection
- la déclaration sur Débits (si demandée)
- la déclaration sur encaissements (si demandée)
- la centralisation de TVA par type (déductible, collectée), puis triée par code taux de TVA/compte ou compte/code taux de TVA (en fonction du critère de sélection) et régime.

La date/période de dernière déclaration figure sur toutes les éditions, le n° de déclaration aussi quand il s'agit d'une déclaration définitive.

### Déclaration sur débits

L'édition se décompose en 4 listes principales :

- TVA déductible sur débits
- TVA collectée sur débits
- La TVA déductible sur débits est éditée
  - en rupture sur
    - Société
    - Etablissement
    - Compte général ou par code taux en fonction du critère de sélection
  - Avec le détail des lignes prises en compte
    - en tri majeur sur Compte ou code taux de TVA
    - avec les zones suivantes
      - date de document
      - journal
      - période
      - Date comptable
      - N° d'enregistrement
      - N° de document
      - Libellé
      - Base de TVA (si déduction partielle voir doc « TVA\_DeductionPartielle »)
      - Montant de TVA
- Sous total par compte ou code taux de TVA (tri majeur)
- Total par compte ou code taux de TVA (rupture)

- La TVA Collectée sur débits est éditée  
Selon la même présentation que la TVA déductible sur débits

### **Déclaration sur encaissements**

L'édition se décompose en 4 listes principales :

- TVA déductible sur encaissements
- TVA collectée sur encaissements

La **TVA déductible sur encaissements** est éditée

- en rupture sur
  - Société
  - Etablissement
  - Compte général ou par code taux de TVA en fonction du critère de sélection
- Avec le détail des lignes prises en compte
  - en tri majeur sur Compte ou code taux de TVA
  - avec les zones suivantes
    - date de document
    - Journal
    - Période
    - Date d'échéance
    - Date comptable
    - N° d'enregistrement
    - N° de document
    - libellé
    - Pré-Lettrage
    - Base de TVA (si déduction partielle voir doc « TVA déduction partielle »)
    - Montant de TVA
  - Sous total par compte ou code taux de TVA (tri majeur)
  - Total par compte ou code taux de TVA (rupture)

### **La TVA collectée sur encaissements**

Même présentation que la TVA déductible sur encaissements

## La centralisation de la déclaration de la TVA

La centralisation de la déclaration de TVA est restituée en monnaie société. Les données sont triées en fonction du critère sélectionné (par Compte/Code taux de TVA ou Code taux de TVA/Compte).

### ✓ Par Société/Etablissement

- TVA déductible
  - par code taux
    - régime/compte.
  - Avec un sous-total par code taux, et un total « TVA déductible ».
  - Ou
  - par compte
    - régime/code taux de TVA
  - Avec un sous-total par compte et un total « TVA déductible ».
  
- TVA collectée
  - par code taux
    - régime/compte
  - Avec un sous-total par code taux, et un total « TVA collectée ».
  - Ou
  - par compte
    - régime/code taux de TVA.
  - Avec un sous-total par compte et un total « TVA collectée ».

### ✓ Par société (tous établissements confondus) : même tri possible que sur l'édition Société /établissement.

## Edition définitive

Le traitement de déclaration provisoire permet d'obtenir seulement des éditions, il ne fait aucune mise à jour. L'édition définitive étant irréversible, s'assurer que la déclaration de TVA est bien contrôlée.

L'édition définitive entraîne :

Le marquage des écritures prises en compte dans la déclaration dans la zone référence affectation2 de FMHISTORGENE avec le n° de déclaration

- N° de déclaration sur débits = racine « **TVD** » suivie d'un numéro
- N° de déclaration sur encaissements = racine « **TVE** » suivie d'un numéro
- (Ce marquage permet d'exclure les enregistrements marqués lors d'une prochaine déclaration et de solder les comptes de TVA.)

La mise à jour de la table de 'dernière déclaration'

La génération de l'OD de TVA à décaisser dans le fichier des écritures à intégrer FMINTEGRATION, chaque OD (TVDXXXXX, TVEXXXXX) est constituée

- Des comptes de TVA déclarés (contrepartie des montants déclarés pour solder les comptes), marqués aussi en zone affectation2
- Du compte de TVA à décaisser (comptes automatique – type 15) sans aucun marquage

## Intégration des écritures

L'option d'intégration des écritures permet de lister et de valider en compta les OD de TVA.

## Lettrage automatique

Immédiatement après l'intégration des écritures, effectuer le lettrage automatique des comptes généraux de TVA.

Les comptes de TVA (autres que TVA à justifier) doivent être lettrés sur la **référence affectation2**.

# Déclaration des bases exonérées de TVA

## Généralités

Une amélioration de la version V4R5 permet de déclarer les bases exonérées selon la modalité.

Dans les aides à la déclaration de TVA, la modalité de TVA est définie dans le compte de TVA figurant dans la pièce comptable.

Dans la déclaration des bases exonérées, en l'absence de compte de TVA sur la pièce, la modalité est lue sur **la ligne de HT extraite** (les comptes et les taux de TVA à prendre en compte dans la déclaration sont donnés en paramètres).

La modalité à O (CMODTVA=O) signifie qu'il s'agit d'une base sur 'encaissements', qui sera prise en compte dans la déclaration lorsque le TTC de la pièce sera lettré/soldé à la date d'arrêté. Par convention, le TTC correspond à la première ligne auxiliaisée de la facture. Dans ce cas, la base HT sera déclarée quand la date de plus haut lettrage et la date d'échéance du TTC seront inférieures ou égales à la date d'arrêté.

La modalité à N (CMODTVA=n) signifie qu'il s'agit d'une base sur 'débits' qui sera prise en compte dans la déclaration si la date d'écriture est inférieure ou égale à la date d'arrêté.

**Rappel** : Dans les journaux d'achats et de ventes, il est préférable de commencer la saisie par la ligne TTC. L'application de cette recommandation permet de s'assurer que la première ligne auxiliaisée de la facture correspond bien au TTC.

## Prise de Paramètres

Déclaration des bases exonérées de TVA

Critères de sélection

Dernière déclaration: 30/06/2015

Société: CLCS - INFOR FRANCE (CLCS)

Etablissement: [Sélectionner]

Périmètre: [Sélectionner]

Rupture par établissement

Date d'arrêté: 31/06/2015

Période: [Sélectionner]

Tva sur encaissements

Tva sur débits

Compte général début: 600000 - Achats clés répartition 2 axes

Compte général fin: 780100 - Vente marchandises

Tiers début: [Sélectionner]

Tiers fin: [Sélectionner]

Codes Taux à sélectionner

Code de	Libellé
0	Exonération TVA
Z	Sces EXO

Tri édition de la déclaration: Code Taux de TVA / Compte

Edition définitive

Traitement Batch

Modifier Traitement

- Date de dernière déclaration (alimentée automatiquement pour information)  
Il s'agit de la date de la dernière déclaration définitive de TVA déductible et collectée effectuée.
- Société
- Etablissement/périmètre
- Rupture par établissement
  - Si ce critère est coché, édition par établissement.
  - Si ce critère n'est pas coché, l'édition se fait par société
- Date d'arrêté  
Les écritures dont la date de document est inférieure ou égale à cette date sont extraites
- Période d'arrêté (facultative)  
En plus de la date d'arrêté, la période doit être inférieure ou égale à la période d'arrêté renseignée pour que les écritures soient extraites.
- Modalité de TVA
  - TVA sur encaissement  
Cocher la case pour extraire les bases de modalité 'encaissements' (CMODTVA=O)
  - TVA sur Débit  
Cocher la case pour extraire les bases de modalité 'débits' (CMODTVA=N)

- Compte général début et fin  
Facultatif. Il est préférable de les renseigner, si blanc, prise en compte de tous les comptes assujettis à TVA.
- Tiers début et fin  
facultatif
- Codes taux à sélectionner  
Obligatoire, sélectionner les codes TVA à traiter (ceux dont le taux est 0)
- Tri édition de la Déclaration
  - Compte / code taux de TVA
  - Code taux de TVA /compte (valeur par défaut)
- Edition définitive
  - L'édition est provisoire quand la case n'est pas cochée. L'édition provisoire permet d'obtenir seulement des éditions, elle ne fait aucune mise à jour
  - L'édition définitive est irréversible puisqu'elle marque les écritures extraites dans la zone 'référence affectation2' avec le n° de déclaration (racine 'TVX' suivie du N° de traitement)

## Edition des bases exonérées

Le traitement fait l'objet

- d'un rappel de sélection
- d'un état des bases exonérées de TVA sur encaissements
- d'un état des bases exonérées de TVA sur débits

L'édition des bases exonérées se présente

- en rupture sur
  - Société
  - Etablissement
  - Compte général ou code taux selon le paramètre pris
- Avec édition du détail des lignes prises en compte
  - en tri majeur sur :
    - Compte TCPTG rupture sur Taux ou
    - code taux si rupture sur Compte
  - avec les zones suivantes
    - date de document
    - date comptable
    - période
    - journal
    - N° d'enregistrement
    - N° de document
    - auxiliaire

- Tiers
- Date d'échéance (sur l'état de modalité 'encaissements' uniquement)
- Date de plus haut lettrage (sur l'état de modalité 'encaissements' uniquement)
- Libellé
- Montant (soit la base exonérée)
- Sous total par compte ou taux (tri majeur)
- Total par compte ou taux (rupture)
- Total établissement
- Total société

Exemples :

Société : CEZ01 CEZ IGS CEZ01 Utilisateur : CEZ Date 06/12/2016 à 11:53:51

**infor** Déclaration des bases exonérées de TVA sur débits Dernière déclaration définitive au Période 201512

Etablissement 0001 PARIS Siège CEZ01 Monnaie société  
Code Taux 0 Tx TVA Exonéré N°

Compte	Date écriture	Date comptable	Période	Jal	N° Enreg.	Réf.Document	Auxiliaire	Tiers	Libellé écriture	Base de TVA	Etab.
600500	01/01/2016	01/01/2016	201601	60	114	EXO001			Frais de logement	14 000,00	0008
600500	10/01/2016	10/01/2016	201601	60	115	EXO006			Frais de logement	6 000,00	0008
600500	15/01/2016	15/01/2016	201601	60	116	EXO008			Frais de logement	8 000,00	0008
600500	20/01/2016	20/01/2016	201601	60	117	EXO009			Frais de logement	45 000,00	0008
<b>Total Compte 600500</b>										<b>73 000,00</b>	
600800	10/01/2016	10/01/2016	201601	60	132	TVA400			Achats Grp ss CCA	2 300,00	0008
600800	20/01/2016	20/01/2016	201601	60	133	TVA460			Achats Grp ss CCA	2 300,00	0008
600800	23/01/2016	23/01/2016	201601	60	134	FA742			Achats Grp ss CCA	5 600,00	0008
<b>Total Compte 600800</b>										<b>10 200,00</b>	
<b>Total Code Taux 0</b>										<b>83 200,00</b>	

Société : CEZ01 CEZ IGS CEZ01 Utilisateur : CEZ Date 06/12/2016 à 12:02:49

**infor** Déclaration des bases exonérées de TVA sur encaissements Dernière déclaration définitive au Période 201512

Etablissement 0001 PARIS Siège CEZ01 Monnaie société  
Code Taux 0 Tx TVA Exonéré N°

Compte	Date écriture	Date comptable	Période	Jal	N° Enreg.	Réf.Document	Auxiliaire	Tiers	Date échéance	Date du plus haut lettrage	Libellé écriture	Base de TVA	Etab.
600200	01/01/2016	01/01/2016	201601	60	118	FA001			01/02/2016	20/01/2016	Achat marchandises	4 100,00	0008
600200	02/01/2016	02/01/2016	201601	60	119	FA002			02/02/2016	22/01/2016	Achat marchandises	8 100,00	0008
600200	03/01/2016	03/01/2016	201601	60	120	FA005			03/02/2016	23/01/2016	Achat marchandises	5 210,00	0008
600200	15/01/2016	15/01/2016	201601	60	121	FA007			15/02/2016	02/02/2016	Achat marchandises	142,50	0008
<b>Total Compte 600200</b>												<b>17 552,50</b>	
600600	01/01/2015	01/01/2015	201501	60	1880	FR001			01/02/2015	03/03/2016	Courtage	17 000,00	0008
600600	02/01/2015	02/01/2015	201501	60	1881	FR520			02/02/2015	10/03/2016	Courtage	3 400,00	0008
<b>Total Compte 600600</b>												<b>20 400,00</b>	
<b>Total Code Taux 0</b>												<b>37 952,50</b>	

## Justificatif des soldes de TVA

### Généralités

Une fois que le **lettrage des comptes de TVA est effectué**, cette édition peut être demandée. Elle sera difficile à exploiter si les comptes ne sont pas « propres ».

L'édition du justificatif des soldes de TVA analyse tous les comptes de TVA déductible et collectée, y compris les comptes généraux de « Racine de comptes de TVA dûe intracommunautaire ». Les comptes de TVA à décaisser sont exclus de ce traitement.

Elle restitue les écritures non soldées de tous les comptes de TVA. Si tous les règlements étaient au comptant, cette liste ne contiendrait logiquement que des comptes de TVA à justifier. L'écriture d'un compte de TVA à justifier a toujours pour contrepartie un compte de TVA à déclarer. Or, un enregistrement du compte de TVA à déclarer peut ne pas être déclaré si sa date d'échéance est postérieure à la date de déclaration.

### Prise de Paramètres

- Date de dernière déclaration  
alimentée automatiquement pour mémoire
- Société
- Etablissement
- Périmètre
- Rupture par établissement
  - Si ce critère est coché, le justificatif de TVA est édité par établissement.
  - Si ce critère n'est pas coché, l'édition du justificatif de TVA se fait par société, avec un tri par établissement à l'intérieur de l'état.
- Période d'arrêté  
Doit exister sur un exercice ouvert puisque seules écritures des exercices ouverts sont prises en compte

### Edition du justificatif

L'édition du justificatif se présente

- en rupture sur
  - Société
  - Etablissement
- Avec les informations suivantes des lignes prises en compte
  - Compte /Taux

- Date de document
- Date comptable
- Période
- Journal
- N° d'enregistrement
- N° de document
- Lettrage
- Date d'échéance
- Libellé
- Base de TVA
- Montant de TVA
- Sous total taux
- Total compte
- Total établissement/société

# Exemples d'éditions

## Déclaration TVA déductible par Compte / Code Taux



### Préparation de la déclaration de TVA

Le 12/08/2016 à 14:35:08

Société : CEZ50 CEZ INFOR CEZ50

Date de dernière déclaration 28/02/2015 Période 201502

Etablissement

Périmètre

Date d'arrêté 30/03/2015

Période d'arrêté 201503 MARS

Tri édition de la déclaration Compte / Code taux TVA

Tri édition de la centralisation Code taux TVA / Compte

Rupture par établissement

Edition définitive

Date de comptabilisation 30/03/2015

Journal de comptabilisation TVA DECLARATION DE TVA

### Edition détaillée de la TVA déductible sur débits

infor		Société : CEZ50 CEZ INFOR CEZ50		Utilisateur : CEZ		Date 12/08/2016 à 14:35:08			
		TVA déductible sur débits		Dernière déclaration définitive au 28/02/2015		Période 201502			
Etablissement		0008 Agence de bastille		N° XXXXXXXX		Monnaie société			
Compte		445610 TVA déductible 20%							
Code Taux	Date écriture	Jal	Période	Date comptable	N° Enregistrement	Référence document	Libellé écriture	Base de TVA	Montant de TVA
4	01/01/2015	RAN	201501	01/01/2015	432	RAN2014	RAN en solde	19 648,82	3 851,18
4	01/01/2015	60	201501	01/01/2015	106	FA001	TVA déductible 20%	- 10 416,67	- 2 083,33
4	01/01/2015	60	201501	01/01/2015	497	FB001	TVA déd à justifier	- 3 333,33	- 666,67
4	02/02/2015	60	201502	02/02/2015	107	FA002	TVA déductible 20%	- 2 500,00	- 500,00
4	02/02/2015	60	201502	02/02/2015	113	FB001	TVA déductible 20%	- 12 083,33	- 2 416,67
4	02/02/2015	60	201502	02/02/2015	498	FB003	TVA déductible 20%	- 10 416,67	- 2 083,33
4	02/02/2015	60	201502	02/02/2015	263	FB001	TVA déductible 20%	- 10 000,00	- 2 000,00
4	03/03/2015	60	201503	03/03/2015	108	FA003	TVA déductible 20%	- 58 333,33	- 11 666,67
4	03/03/2015	60	201503	03/03/2015	119	FB001	TVA déductible 20%	- 10 000,00	- 2 000,00
4	03/03/2015	60	201503	03/03/2015	114	FB002	TVA déductible 20%	- 5 000,00	- 1 000,00
4	04/03/2015	60	201503	04/03/2015	109	FA005	TVA déductible 20%	- 13 000,00	- 2 600,00
4	20/03/2015	60	201503	20/03/2015	123	AVO003	TVA déductible 20%	333,33	66,67
<b>Total Code Taux 4 Tx TVA 20 %</b>								<b>- 115 101,18</b>	<b>- 23 098,82</b>
5	02/03/2015	60	201503	02/03/2015	453	DSA001	TVA déd à justifier	- 1 000,00	- 55,00
5	10/03/2015	60	201503	10/03/2015	454	DSA006	TVA déductible 20%	- 2 000,00	- 110,00
<b>Total Code Taux 5 Tx TVA 5,5 %</b>								<b>- 3 000,00</b>	<b>- 165,00</b>
Z	12/03/2015	60	201503	12/03/2015	465	GT001	TVA déductible 20%	- 5 000,00	- 1 000,00
<b>Total Code Taux Z TxTVA sans CTRL 20 %</b>								<b>- 5 000,00</b>	<b>- 1 000,00</b>
<b>Total Compte 445610 TVA déductible 20%</b>								<b>- 123 101,18</b>	<b>- 24 263,82</b>

Edition détaillée de la TVA déductible sur encaissements

infor		Société : CEZ50 CEZ INFOR CEZ50		Utilisateur : CEZ		Date 12/08/2016 à 14:35:15					
TVA déductible sur encaissements								Période 201502			
Dernière déclaration définitive au 28/02/2015								N° XXXXXXXX			
Etablissement 0008 Agence de bastille				N° XXXXXXXX				Monnaie société			
Compte 445690 TVA déd à déclarer											
Code Taux	Date écriture	Jal	Période	Date échéance	Date comptable	N° Enregistrement	Référence document	Libellé écriture	Lettrage	Base de TVA	Montant de TVA
4	31/05/2014	50	201405		31/05/2014	162	CHQ002	DOMINIQUE AND CO	XXXXXXXXXX	- 1 000,00	- 200,00
4	02/06/2014	50	201406		02/06/2014	163	CHQ005	DOMINIQUE AND CO	XXXXXXXXXX	- 2 083,33	- 416,67
4	03/06/2014	50	201406		03/06/2014	164	CHQ008	DOMINIQUE AND CO	XXXXXXXXXX	- 5 000,00	- 1 000,00
4	07/07/2014	50	201407		07/07/2014	165	CHQ120	DOMINIQUE AND CO	XXXXXXXXXX	- 5 833,33	- 1 166,67
4	31/12/2014	50	201412	31/12/2014	31/12/2014	176	0000102	Chèque RGT00009	XXXXXXXXXX	- 23 583,33	- 4 716,67
4	31/12/2014	50	201412	31/12/2014	31/12/2014	177	0000103	Chèque RGT00010	XXXXXXXXXX	- 75 000,00	- 15 000,00
4	31/12/2014	50	201412	31/12/2014	31/12/2014	178	0000104	Chèque RGT00011	XXXXXXXXXX	- 41 649,70	- 8 329,95
4	31/12/2014	50	201412	31/12/2014	31/12/2014	179	0000105	Chèque RGT00012	XXXXXXXXXX	- 55 283,33	- 11 056,67
4	31/12/2014	50	201412	31/12/2014	31/12/2014	180	0000106	Chèque RGT00013	XXXXXXXXXX	- 9 083,83	- 1 816,77
4	31/12/2014	50	201412	31/12/2014	31/12/2014	181	0000107	Chèque RGT00014	XXXXXXXXXX	- 73 768,11	- 14 731,89
4	01/01/2015	RAN	201501		01/01/2015	430	CHQ002	DOMINIQUE AND CO	XXXXXXXXXX	- 1 000,00	- 200,00
4	01/01/2015	RAN	201501		01/01/2015	430	CHQ005	DOMINIQUE AND CO	XXXXXXXXXX	- 2 083,33	- 416,67
4	01/01/2015	RAN	201501		01/01/2015	430	CHQ008	DOMINIQUE AND CO	XXXXXXXXXX	- 5 000,00	- 1 000,00
4	01/01/2015	RAN	201501		01/01/2015	430	CHQ120	DOMINIQUE AND CO	XXXXXXXXXX	- 5 833,33	- 1 166,67
4	01/01/2015	RAN	201501	31/12/2014	01/01/2015	430	0000102	Chèque RGT00009	XXXXXXXXXX	- 23 583,33	- 4 716,67
4	01/01/2015	RAN	201501	31/12/2014	01/01/2015	430	0000103	Chèque RGT00010	XXXXXXXXXX	- 75 000,00	- 15 000,00
4	01/01/2015	RAN	201501	31/12/2014	01/01/2015	430	0000104	Chèque RGT00011	XXXXXXXXXX	- 41 649,70	- 8 329,95
4	01/01/2015	RAN	201501	31/12/2014	01/01/2015	430	0000105	Chèque RGT00012	XXXXXXXXXX	- 55 283,33	- 11 056,67
4	01/01/2015	RAN	201501	31/12/2014	01/01/2015	430	0000106	Chèque RGT00013	XXXXXXXXXX	- 9 083,83	- 1 816,77
4	01/01/2015	RAN	201501	31/12/2014	01/01/2015	430	0000107	Chèque RGT00014	XXXXXXXXXX	- 73 768,11	- 14 731,89
Total Code Taux 4 Tx TVA 20 %										-584 569,92	-116 870,58
5	20/03/2015	50	201503		20/03/2015	463	CHQ006	CLAUDE (+TVA enca)	XXXXXXXXXX	- 1 000,00	- 55,00
5	21/03/2015	50	201503		21/03/2015	464	CHQ0710	CLAUDE (+TVA enca)	XXXXXXXXXX	- 2 000,00	- 110,00
Total Code Taux 5 Tx TVA 5,5 %										-3 000,00	-165,00
Z	31/12/2014	50	201412	31/12/2014	31/12/2014	177	0000103	Chèque RGT00010	XXXXXXXXXX	- 4 166,88	- 833,38
Z	31/12/2014	50	201412	31/12/2014	31/12/2014	178	0000104	Chèque RGT00011	XXXXXXXXXX	- 3 750,63	- 750,13
Z	01/01/2015	RAN	201501	31/12/2014	01/01/2015	430	0000103	Chèque RGT00010	XXXXXXXXXX	- 4 166,88	- 833,38
Z	01/01/2015	RAN	201501	31/12/2014	01/01/2015	430	0000104	Chèque RGT00011	XXXXXXXXXX	- 3 750,63	- 750,13
Total Code Taux Z TxTVA sans CTRL 20 %										-15 835,02	-3 167,02
Total Compte 445690 TVA déd à déclarer										-603 404,94	-120 202,60

Edition détaillée de la TVA collectée sur débit

Cet état prend en compte aussi les comptes généraux ayant une « racine de compte de TVA dûe intracommunautaire ».

infor		Société : CEZ01 CEZ IGS CEZ01		Utilisateur : CEZ		Date 22/11/2016 à 14:56:56			
TVA collectée sur débits								Période 201512	
Dernière déclaration définitive au 31/12/2015								N° XXXXXXXX	
Etablissement 0008 Agence de Bastille				N° XXXXXXXX				Monnaie société	
Compte 445200 TVA col dûe IntraCom									
Code Taux	Date écriture	Jal	Période	Date comptable	N° Enregistrement	Référence document	Libellé écriture	Base de TVA	Montant de TVA
I	01/01/2016	60	201601	01/01/2016	78	IC002S	TVA Autoliquidation I	1 200,00	240,00
I	01/01/2016	60	201601	01/01/2016	79	IC820	TVA Autoliquidation I	1 200,00	240,00
I	01/01/2016	60	201601	01/01/2016	87	TV/A002	TVA Autoliquidation I	1 200,00	240,00
I	10/01/2016	60	201601	10/01/2016	88	TV/A010	TVA Autoliquidation I	4 200,00	840,00
I	15/01/2016	60	201601	15/01/2016	89	TV/A410	TVA Autoliquidation I	8 000,00	1 600,00
I	20/01/2016	60	201601	20/01/2016	90	TV/A6230	TVA Autoliquidation I	5 200,00	1 040,00
I	28/01/2016	60	201601	28/01/2016	91	IC2800	TVA Autoliquidation I	74 400,00	14 880,00
Total Code Taux I Autoliquid 20 /fact								95 400,00	19 080,00
Total Compte 445200 TVA col dûe IntraCom								95 400,00	19 080,00

# Centralisation de TVA par Compte / Code Taux de TVA

La page de garde se présente comme suit :



**Préparation de la déclaration de TVA**

Société : CEZ50 CEZ INFOR CEZ50

Date de dernière déclaration : 28/02/2015      Période : 201502

Le 17/08/2016 à 15:14:02

**Etablissement**

**Périmètre**

Date d'arrêté : 31/03/2015

Période d'arrêté : 201503      MARS

Tri édition de la déclaration : Compte / Code taux TVA

Tri édition de la centralisation : Compte / Code taux TVA

Rupture par établissement :

Edition définitive :

Date de comptabilisation : 31/03/2015

Journal de comptabilisation

## Edition de la centralisation de TVA triée par Compte / code taux de TVA

Société : CEZ50 CEZ INFOR CEZ50		Utilisateur : CEZ		Date 17/08/2016 à 15:14:02	
Centralisation de la déclaration de TVA					
Dernière déclaration définitive au 28/02/2015      Période 201502					
Par société tous établissements confondus					Monnaie société
Compte	Libellé	Code Taux	Régime	Devis	Montant de TVA
445610	TVA déductible 20%	4	débit	EUR	- 120 101,18
445610	TVA déductible 20%	5	débit	EUR	- 4 000,00
445610	TVA déductible 20%	Z	débit	EUR	- 10 000,00
<b>Total 445610</b>					<b>- 134 101,18</b>
445620	TVA déductible Immo	4	débit	EUR	- 90 000,00
445620	TVA déductible Immo	5	débit	EUR	- 5 000,00
445620	TVA déductible Immo	Z	débit	EUR	- 4 000,00
<b>Total 445620</b>					<b>- 99 000,00</b>
445690	TVA déductible Immo	4	débit	EUR	- 18 000,00
445690	TVA déductible Immo	5	débit	EUR	- 275,00
445690	TVA déductible Immo	Z	débit	EUR	- 800,00
<b>Total 445690</b>					<b>- 19 075,00</b>
445690	TVA déd à déclarer	4	encaissement	EUR	- 594 966,59
445690	TVA déd à déclarer	5	encaissement	EUR	- 4 000,00
445690	TVA déd à déclarer	Z	encaissement	EUR	- 15 835,02
<b>Total 445690</b>					<b>- 614 821,61</b>
<b>Total TVA déductible</b>					<b>- 167 734,75</b>
445710	TVA collectée 20%	4	débit	EUR	38 166,68
445710	TVA collectée 20%	5	débit	EUR	1 000,00
<b>Total 445710</b>					<b>39 166,68</b>
445790	TVA coll à déclarer	4	encaissement	EUR	172 916,68
445790	TVA coll à déclarer	5	encaissement	EUR	3 000,00
445790	TVA coll à déclarer	8	encaissement	EUR	3 000,00
445790	TVA coll à déclarer	4	encaissement	NOK	1 130,08
445790	TVA coll à déclarer	5	encaissement	NOK	242,16
445790	TVA coll à déclarer	8	encaissement	NOK	242,16
<b>Total 445790</b>					<b>180 531,08</b>
<b>Total TVA collectée</b>					<b>42 744,07</b>
445615	TVA déductible 20%	4	débit	USD	- 714,28
<b>Total 445615</b>					<b>- 714,28</b>
<b>Total TVA déductible</b>					<b>- 142,86</b>
445790	TVA coll à déclarer	4	encaissement	USD	5 142,86
445790	TVA coll à déclarer	5	encaissement	USD	714,28
445790	TVA coll à déclarer	8	encaissement	USD	714,29
<b>Total 445790</b>					<b>6 571,43</b>
<b>Total TVA collectée</b>					<b>1 082,87</b>
<b>TVA à décaisser</b>					<b>- 124 050,67</b>

## Centralisation par Code Taux de TVA / Compte

La page de garde se présente comme suit :

**Préparation de la déclaration de TVA** Le 17/08/2016 à 15:15:05

 Société : CEZ50 CEZ INFOR CEZ50

Date de dernière déclaration 28/02/2015 Période 201502

Etablissement

Périmètre

Date d'arrêté 31/03/2015

Période d'arrêté 201503 MARS

Tri édition de la déclaration Compte / Code taux TVA

Tri édition de la centralisation Code taux TVA / Compte

Rupture par établissement

Edition définitive

Date de comptabilisation 31/03/2015

Journal de comptabilisation

## Edition de la centralisation de TVA triée par code taux de TVA / compte

Société : CEZ50 CEZ INFOR CEZ50 Utilisateur : CEZ Date 17/08/2016 à 15:15:05

**Centralisation de la déclaration de TVA**  
Dernière déclaration définitive au 28/02/2015 Période 201502

Par société tous établissements confondus Monnaie société

Code Taux	Libellé	Compte	Régime	Devise	Base de TVA	Montant de TVA
4	Tx TVA 20 %	445610	débit	EUR	- 120 101,18	- 24 098,82
4	Tx TVA 20 %	445620	débit	EUR	- 90 000,00	- 18 000,00
4	Tx TVA 20 %	445690	encaissement	EUR	- 594 986,59	- 118 953,91
<b>Total 4</b>					<b>- 805 087,77</b>	<b>- 161 052,73</b>
5	Tx TVA 5,5 %	445610	débit	EUR	- 4 000,00	- 220,00
5	Tx TVA 5,5 %	445620	débit	EUR	- 5 000,00	- 275,00
5	Tx TVA 5,5 %	445690	encaissement	EUR	- 4 000,00	- 220,00
<b>Total 5</b>					<b>- 13 000,00</b>	<b>- 715,00</b>
Z	TxTVA sans CTRL 20 %	445610	débit	EUR	- 10 000,00	- 2 000,00
Z	TxTVA sans CTRL 20 %	445620	débit	EUR	- 4 000,00	- 800,00
Z	TxTVA sans CTRL 20 %	445690	encaissement	EUR	- 15 835,02	- 3 167,02
<b>Total Z</b>					<b>- 29 835,02</b>	<b>- 5 967,02</b>
<b>Total TVA déductible</b>						<b>- 167 734,75</b>
4	Tx TVA 20 %	445710	débit	EUR	38 166,68	7 633,32
4	Tx TVA 20 %	445790	encaissement	EUR	172 916,68	34 583,32
<b>Total 4</b>					<b>211 083,36</b>	<b>42 216,64</b>
5	Tx TVA 5,5 %	445710	débit	EUR	1 000,00	55,00
5	Tx TVA 5,5 %	445790	encaissement	EUR	3 000,00	165,00
<b>Total 5</b>					<b>4 000,00</b>	<b>220,00</b>
8	Taux 2,10 %	445790	encaissement	EUR	3 000,00	63,00
<b>Total 8</b>					<b>3 000,00</b>	<b>63,00</b>
4	Tx TVA 20 %	445790	encaissement	NOK	1 130,08	226,02
<b>Total 4</b>					<b>1 130,08</b>	<b>226,02</b>
5	Tx TVA 5,5 %	445790	encaissement	NOK	242,16	13,32
<b>Total 5</b>					<b>242,16</b>	<b>13,32</b>
8	Taux 2,10 %	445790	encaissement	NOK	242,16	5,09
<b>Total 8</b>					<b>242,16</b>	<b>5,09</b>
<b>Total TVA collectée</b>						<b>42 744,07</b>
4	Tx TVA 20 %	445615	débit	USD	- 714,28	- 142,86
<b>Total 4</b>					<b>- 714,28</b>	<b>- 142,86</b>
<b>Total TVA déductible</b>						<b>- 142,86</b>
4	Tx TVA 20 %	445790	encaissement	USD	5 142,86	1 028,58
<b>Total 4</b>					<b>5 142,86</b>	<b>1 028,58</b>

La fin de la centralisation triée par code taux de TVA / compte

		Société : CEZ50 CEZ INFOR CEZ50		Utilisateur : CEZ		Date 17/08/2016 à 15:15:05	
<b>Centralisation de la déclaration de TVA</b>							
Dernière déclaration définitive au 28/02/2015      Période 201502							
Par société tous établissements confondus						Monnaie société	
Code Taux	Libellé	Compte	Régime	Devis	Base de TVA	Montant de TVA	
5	Tx TVA 5,5 %	445790	encaissement	USD	714,28	714,28	39,29
Total 5					714,28	714,28	39,29
8	Taux 2,10 %	445790	encaissement	USD	714,29	714,29	15,00
Total 8					714,29	714,29	15,00
Total TVA collectée							1 082,87
TVA à décaisser							- 124 050,67

## Déclaration des bases exonérées de TVA sur débits

La page de garde se présente comme suit :

**infor** **Déclaration des bases exonérées de TVA sur débits** Le 17/08/2016 à 15:40:41

Société : CEZ50 CEZ INFOR CEZ50

Date de dernière déclaration 28/02/2015 Période 201502

Etablissement

Périmètre

Rupture par établissement

Date d'arrêté 31/03/2015

Période d'arrêté 201503 MARS

Tva sur encaissements

Tva sur débits

Compte général de début

Compte général de fin

Tiers de début

Tiers de fin

Tri édition de la déclaration Taux TVA / Compte

Edition définitive

Codes TVA sélectionnés

0 Tx TVA Exonéré  
E Autoliq Exonéré  
S DES exonéré

Edition de la déclaration des bases exonérées de TVA sur débits triée par taux de TVA / compte

**infor** Société : CEZ50 CEZ INFOR CEZ50 Utilisateur : CEZ Date 17/08/2016 à 15:40:41

**Déclaration des bases exonérées de TVA sur débits**  
Dernière déclaration définitive au Période 201502

Etablissement 0008 Agence de bastille Monnaie société

Code Taux 0 Tx TVA Exonéré N° \_\_\_\_\_

Compte	Date écriture	Date comptable	Période	Jal	N° Enreg.	Réf.Document	Auxiliaire	Tiers	Libellé écriture	Base de TVA
631000	02/03/2015	02/03/2015	201503	60	141	ZR800			Impôts et taxes	1 400,00
631000	02/03/2015	02/03/2015	201503	60	143	ZR800			Impôts et taxes	1 400,00
631000	04/03/2015	04/03/2015	201503	60	142	ZR810			Impôts et taxes	2 100,00
631000	04/03/2015	04/03/2015	201503	60	144	ZR810			Impôts et taxes	2 100,00
631000	07/03/2015	07/03/2015	201503	60	145	ZR840			Impôts et taxes	15 300,00
631000	20/03/2015	20/03/2015	201503	60	179	ZR850			Impôts et taxes	73 000,00
<b>Total Compte 631000</b>										<b>95 300,00</b>
765100	20/03/2015	20/03/2015	201503	50	139	CHQ610A			AMELIE & SARAH	- 120,00
765100	21/03/2015	21/03/2015	201503	50	140	CHQ555A			AMELIE & SARAH	- 240,00
765100	28/03/2015	28/03/2015	201503	50	146	CHZ666			DOMI & FRED	- 140,00
765100	28/03/2015	28/03/2015	201503	50	180	CHZ850			DOMI & FRED	- 7 300,00
765100	29/03/2015	29/03/2015	201503	50	147	CHZ752			DOMI & FRED	- 210,00
<b>Total Compte 765100</b>										<b>- 8 010,00</b>
<b>Total Code Taux 0</b>										<b>87 290,00</b>
Total Etablissement 0008 Agence de bastille										87 290,00
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>										<b>87 290,00</b>

# Justificatif des soldes de TVA

La page de garde se présente comme suit :

**Justificatif des soldes de TVA** Le 17/08/2016 à 16:13:48

Société : CEZ50 CEZ INFOR CEZ50

Date de dernière déclaration : 28/02/2015      Période : 201502

Etablissement

Périmètre

Rupture par établissement

Période d'arrêté : 201503      MARS

Le justificatif des soldes de TVA se présente comme suit :

infor		Société : CEZ50 CEZ INFOR CEZ50		Utilisateur : CEZ		Date 17/08/2016 à 16:13:48						
		<b>Justificatif des soldes de TVA</b>										
		Dernière déclaration définitive au 28/02/2015				Période 201502						
Etablissement		0008 Agence de baillie						Monnaie société				
Compte	Date	Date	Période	N° Enreg.	Ref Document	Lettrage	Date Ech.	Libellé écriture	Base de TVA	Montant de TVA		
Taux	écriture	comptable	Jal									
<b>445690 TVA déd à déclarer</b>												
<b>4 Tx TVA 20 %</b>												
	01/01/2015	01/01/2015	201501	RAN	430	CHQ120		XXXXXXXXXX		DOMINIQUE AND CO	- 5 833,33	- 1 166,67
<b>TOTAL CODE TAU X 4 Tx TVA 20 %</b>									- 584 569,92	- 1 16 870,58		
<b>5 Tx TVA 5,5 %</b>												
	20/03/2015	20/03/2015	201503	50	463	CHQ006		XXXXXXXXXX		CLAUDE (+TVA enca)	- 1 000,00	- 55,00
	21/03/2015	21/03/2015	201503	50	464	CHQ710		XXXXXXXXXX		CLAUDE (+TVA enca)	- 2 000,00	- 110,00
<b>TOTAL CODE TAU X 5 Tx TVA 5,5 %</b>									- 3 000,00	- 165,00		
<b>Z TxTVA sans CTRL 20 %</b>												
	31/12/2014	31/12/2014	201412	50	177	0000103		XXXXXXXXXX	31/12/2014	Chèque RGT00010	- 4 166,88	- 833,38
	31/12/2014	31/12/2014	201412	50	178	0000104		XXXXXXXXXX	31/12/2014	Chèque RGT00011	- 3 750,63	- 750,13
	01/01/2015	01/01/2015	201501	RAN	430	0000103		XXXXXXXXXX	31/12/2014	Chèque RGT00010	- 4 166,88	- 833,38
	01/01/2015	01/01/2015	201501	RAN	430	0000104		XXXXXXXXXX	31/12/2014	Chèque RGT00011	- 3 750,63	- 750,13
<b>TOTAL CODE TAU X Z TxTVA sans CTRL 20 %</b>									- 16 836,02	- 3 167,02		
<b>TOTAL COMPTE 445690</b>									- 603 404,94	- 120 202,60		
<b>445710 TVA collectée 20%</b>												
<b>4 Tx TVA 20 %</b>												
	02/02/2015	02/02/2015	201502	70	128	FA001	128			ELOISE DECORATION	5 000,00	1 000,00
	02/02/2015	02/02/2015	201502	70	132	GT001	132			ELOISE DECORATION	6 000,67	1 333,33
	03/03/2015	03/03/2015	201503	70	127	FA002	127			ELOISE DECORATION	11 000,67	2 333,33
	03/03/2015	03/03/2015	201503	70	133	GT006	133			ELOISE DECORATION	10 416,67	2 083,33
	10/03/2015	10/03/2015	201503	70	128	FA003	128			ELOISE DECORATION	4 416,67	883,33
<b>TOTAL CODE TAU X 4 Tx TVA 20 %</b>									38 166,68	7 633,32		
<b>5 Tx TVA 5,5 %</b>												
	02/02/2015	02/02/2015	201502	70	486	FA002	486			ELOISE AND CO	1 000,00	55,00
<b>TOTAL CODE TAU X 5 Tx TVA 5,5 %</b>									1 000,00	55,00		
<b>TOTAL COMPTE 445710</b>									39 166,68	7 688,32		
<b>445725 TVA collà justifier</b>												
<b>4 Tx TVA 20 %</b>												
	01/01/2014	01/01/2014	201401	70	117	FB001	117			DOMINIQUE SARL	10 000,00	2 000,00
	01/01/2014	01/01/2014	201401	RAN	83	ACH005	4			DENTISTE VERNON	3 344,48	665,52
	01/01/2014	01/01/2014	201401	RAN	83	FA001	3			ELOISE SARL	1 000,00	198,00
	01/01/2014	01/01/2014	201401	RAN	83	VTE008	5			DARWIN AND CO	2 508,36	491,64
	01/01/2014	01/01/2014	201401	RAN	83	XCHQ001	FB001			ELOISE SARL	- 58 526,43	- 11 471,57
	01/01/2014	01/01/2014	201401	RAN	83	XCHQ002	FB002			ELOISE SARL	- 20 903,01	- 4 096,99
	01/01/2014	01/01/2014	201401	RAN	83	XCHQ005	FB003			ELOISE SARL	- 192,31	- 37,79
	01/01/2014	01/01/2014	201401	RAN	83	XFA001	FA001			ELOISE SARL	1 170,57	229,43

Le justificatif des soldes de TVA prend en compte les comptes généraux ayant une racine de compte de TVA dûe intracommunautaire.

		Société : CEZ01 CEZ IGS CEZ01				Utilisateur : CEZ			Date 05/12/2016 à 13:40:26		
<b>Justificatif des soldes de TVA</b>											
Dernière déclaration définitive au											
Période 201512											
Etablissement 0008 Agence de Bastille										Monnaie société	
Compte Taux	Date écriture	Date comptable	Période	Jal	N° Enreg.	Ref.Document	Lettrage	Date Ech.	Libellé écriture	Base de TVA	Montant de TVA
<b>445200 TVA col dûe IntraCom</b>											
I Autoliquid 20 /fact											
	01/01/2016	01/01/2016	201601	60	78	IC0025	78		TVA Autoliquidation I	1 200,00	240,00
	01/01/2016	01/01/2016	201601	60	79	IC320	79		TVA Autoliquidation I	1 200,00	240,00
	01/01/2016	01/01/2016	201601	60	87	TVAD02	87		TVA Autoliquidation I	1 200,00	240,00
	10/01/2016	10/01/2016	201601	60	88	TVAD10	88		TVA Autoliquidation I	4 200,00	840,00
	15/01/2016	15/01/2016	201601	60	89	TVAD410	89		TVA Autoliquidation I	8 000,00	1 600,00
	20/01/2016	20/01/2016	201601	60	90	TVAD230	90		TVA Autoliquidation I	5 200,00	1 040,00
	28/01/2016	28/01/2016	201601	60	91	IC2800	91		TVA Autoliquidation I	74 400,00	14 880,00
<b>TOTAL CODE TAUX I Autoliquid 20 /fact</b>										<b>95 400,00</b>	<b>19 080,00</b>
<b>TOTAL COMPTE 445200</b>										<b>95 400,00</b>	<b>19 080,00</b>
<b>445205 TVA col dûe IntraCom</b>											
I Autoliquid 20 /fact											
	10/01/2016	10/01/2016	201601	60	113	IC006	113		TVA Autoliquidation I	1 200,00	240,00
<b>TOTAL CODE TAUX I Autoliquid 20 /fact</b>										<b>1 200,00</b>	<b>240,00</b>
<b>TOTAL COMPTE 445205</b>										<b>1 200,00</b>	<b>240,00</b>
<b>445610 TVA déductible 20%</b>											
4 Tx TVA 20 %											
	31/01/2015	31/01/2015	201501	TVA	1022	TVD00007	TVD00007		TVD00007/31/01/2015	2 597 443,37	519 231,83
	31/01/2015	31/01/2015	201501	TVA	1022	TVD00007	TVD00007		TVD00007/31/01/2015	52 654,36	10 345,64
	31/01/2015	31/01/2015	201501	TVA	1022	TVD00007	TVD00007		TVD00007/31/01/2015	31 546,86	6 309,38
	31/01/2015	31/01/2015	201501	TVA	1022	TVD00007	TVD00007		TVD00007/31/01/2015	59 568,50	11 913,70
	31/01/2015	31/01/2015	201501	TVA	1022	TVD00007	TVD00007		TVD00007/31/01/2015	19 366,67	3 873,33
	31/01/2015	31/01/2015	201501	TVA	1022	TVD00007	TVD00007		TVD00007/31/01/2015	24 291,67	4 858,33
	31/01/2015	31/01/2015	201501	TVA	1022	TVD00007	TVD00007		TVD00007/31/01/2015	116 833,33	23 366,67
	31/01/2015	31/01/2015	201501	TVA	1022	TVD00007	TVD00007		TVD00007/31/01/2015	22 416,67	4 483,33
	31/01/2015	31/01/2015	201501	TVA	1022	TVD00007	TVD00007		TVD00007/31/01/2015	2 135,48	427,10
	30/03/2015	30/03/2015	201503	TVA	1869	TVD00008	TVD00008		TVD00008/30/03/2015	49 999,99	10 000,01
	24/05/2015	05/06/2015	201506	60A	534	FX275	770275	16/12/2014	Achat mod paie	- 1 000,00	- 200,00
	25/05/2015	01/06/2015	201506	60A	533	XFE600	S50001	16/12/2014	Ecriture diff??e B06	- 1 000,00	- 200,00
	01/06/2015	18/06/2015	201506	60A	532	FX500	660002	16/07/2015	Ecriture diff??e A01	- 1 000,00	- 200,00
	03/06/2015	27/06/2015	201506	60A	535	FX270	770270	16/07/2015	Facture module A03	- 1 000,00	- 200,00
	31/12/2015	31/12/2015	201512	TVA	1870	TVD00009	TVD00009		TVD00009/31/12/2015	177 545,02	35 508,98
	01/01/2015	01/01/2015	201501	60	1200	FA001	1200		TVA déductible 20%	- 1 000,00	- 200,00
	01/01/2015	01/01/2015	201501	60	1208	FA001	1208		TVA déductible 20%	- 1 000,00	- 200,00
	01/01/2015	01/01/2015	201501	60	1655	FA001	1655		TVA déductible 20%	- 4 166,67	- 833,33
	02/02/2015	02/02/2015	201502	60	1201	FA002	1201		TVA déductible 20%	- 5 833,33	- 1 166,67
	02/02/2015	02/02/2015	201502	60	1656	FA002	1656		TVA déductible 20%	- 5 000,00	- 1 000,00

## Chapitre 5 Lettrage des tiers soumis à TVA sur encaissement

### Lettrage d'un tiers soumis à TVA

Pour que la TVA soit régularisée dans le cas d'un lettrage 'postérieur' au règlement (lettrage manuel ou automatique), nous procédons comme suit :

- Si le paquet de lignes à lettrer contient au moins un journal financier et s'il s'équilibre, le lettrage des écritures est effectué avec génération systématique d'une écriture de règlement tiers dans le brouillard (transparent pour l'utilisateur) afin de repasser dans le programme de génération des OD de TVA justifiée à TVA à déclarer. Le programme, simultanément :
  - o crée une pièce dans le brouillard
    - dans le journal financier lu,
    - en date comptable la plus récente du paquet de lettrage si elle correspond à une période ouverte, sinon avec la date de la 1<sup>ère</sup> période ouverte
    - avec 2 lignes de même sens sur le compte/tiers lettré (l'une pour un montant positif de 1,00 dans la devise de lettrage et l'autre pour un montant négatif de -1,00 dans la même devise)
    - avec le libellé 'lettrage postérieur au règlement',
    - avec le même n° de lettrage, date de lettrage et date de plus haut lettrage que les écritures lettrées
- solde le paquet de lettrage en mettant à jour le même N° de lettrage, date de lettrage, date de plus lettrage

Si une différence de règlement découle du lettrage, pas de génération d'écriture directe dans le brouillard puisque la régularisation sera effectuée par la validation de l'écart enregistré dans un journal financier.

Si le paquet de lignes à lettrer ne contient pas de journal financier :

- Lecture des lignes de contrepartie des lignes à lettrer

- Recherche des comptes de TVA
- lettrage si TVA sur débit, sinon s'il contient une TVA à justifier
- Lettrage du paquet si la TVA à justifier se solde par nature et par taux (sinon, aucun lettrage n'est effectué).
- Le lettrage sur « affectation 2 » d'une affectation commençant pas 'RLV' ou 'RGT' ou 'REB' ne génère pas d'écriture dans le brouillard puisqu'il s'agit d'un lettrage résultant de chaînes internes d'Anael finance, assimilable à un lettrage à la saisie. Tout était correctement renseigné sur la ligne de règlement pour que l'OD de TVA soit correcte.

## Délettrage d'un tiers soumis à TVA

Le délettrage des tiers soumis à TVA sur encaissement est interdit (car il est impossible de « défaire » les OD de TVA générées et éventuellement déclarées).